

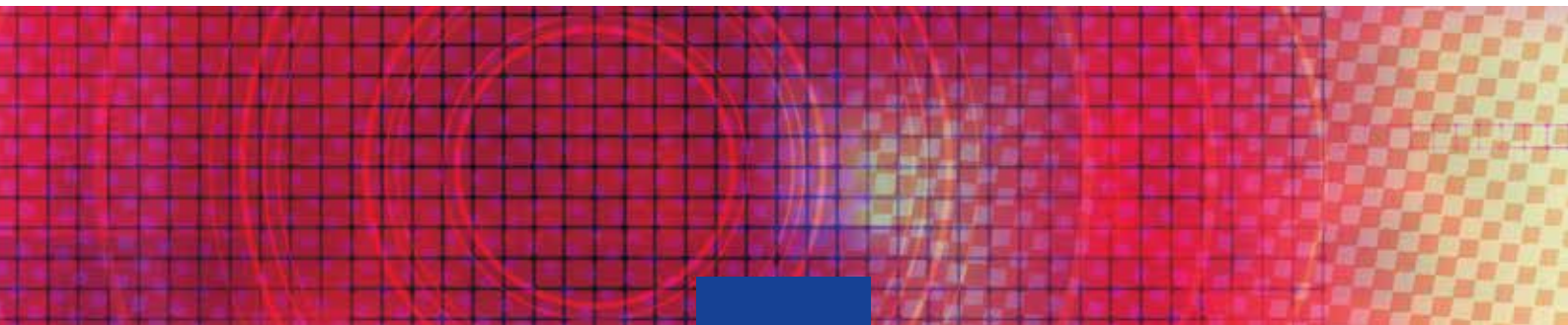


COMPRENDRE
LES POLITIQUES
DE L'UNION
EUROPÉENNE

**Propager
les valeurs
et les normes
européennes
auprès d'un plus
grand nombre
de pays**

Élargissement

La politique d'élargissement de l'UE fait de l'Europe un espace plus sûr et plus stable; elle nous permet de devenir plus forts, de promouvoir nos valeurs et d'assumer notre rôle en tant qu'acteur mondial sur la scène internationale.



COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

La présente brochure fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'UE dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus.

Elle est disponible en ligne:

http://europa.eu/pol/index_fr.htm

<http://europa.eu/!Dq34WN>

Comment fonctionne l'Union européenne

12 leçons sur l'Europe

Europe 2020: la stratégie européenne en faveur de la croissance

Les pères fondateurs de l'Union européenne

Action pour le climat

Affaires étrangères et politique de sécurité

Affaires maritimes et pêche

Agriculture

Aide humanitaire et protection civile

Banque et finance

Budget

Commerce

Concurrence

Consommateurs

Coopération internationale et développement

Culture et audiovisuel

Douanes

Éducation, formation, jeunesse et sport

Élargissement ✖

Emploi et affaires sociales

Énergie

Entreprises

Environnement

Fiscalité

Frontières et sécurité

Immigration et asile

Justice, droits fondamentaux et égalité

Lutte contre la fraude

Marché intérieur

Politique régionale

Recherche et innovation

Santé publique

Sécurité alimentaire

Stratégie numérique

Transports

Union économique et monétaire et euro

SOMMAIRE

L'élargissement de l'UE:
pourquoi? 3

Comment se déroule
le processus d'élargissement? 5

Quels sont les avantages
de l'élargissement? 11

Perspectives 16

Pour en savoir plus 16

Comprendre les politiques de l'Union européenne — Élargissement

Commission européenne

Direction générale de la communication

Information des citoyens

1049 Bruxelles

BELGIQUE

Manuscrit mis à jour en juin 2015

Photo de couverture et en page 2:

© Digital Vision/Getty Images

16 p. — 21 × 29,7 cm

Paper: ISBN 978-92-79-49218-1 doi:10.2775/980356

PDF: ISBN 978-92-79-49222-8 doi:10.2775/361869

Luxembourg: Office des publications
de l'Union européenne, 2015

© Union européenne, 2015

La reproduction est autorisée. Toute utilisation
ou reproduction des photos nécessite l'autorisation
préalable des détenteurs des droits d'auteur.

L'élargissement de l'UE: pourquoi?

L'Union européenne (UE) a été créée dans les années 1950 afin de promouvoir la paix, la prospérité et les valeurs européennes sur le continent. Son objectif est tout autant d'actualité aujourd'hui qu'à l'époque.

L'UE est ouverte à tous les pays européens démocratiques qui souhaitent y adhérer. La politique d'élargissement de l'Union européenne accompagne ce processus.

Passée de six à vingt-huit membres et s'étendant de l'Atlantique à la mer Noire, l'UE compte désormais plus de 500 millions d'habitants.

Des avantages pour tous

L'élargissement sert les intérêts des États membres ainsi que ceux des pays en voie d'adhésion. Il fait de l'Europe un espace plus sûr et plus prospère, notamment en promouvant la démocratie et les libertés fondamentales, l'application de l'État de droit et le marché unique.

Les avantages du marché unique sont considérables: une croissance économique entraînant une hausse du niveau de vie, des produits plus sûrs, des prix plus intéressants et un choix plus vaste dans de nombreux secteurs, dont les télécommunications, les services bancaires et le transport aérien, pour n'en citer que quelques-uns. Un nombre



La Croatie, qui est devenue membre de l'UE en 2013, est réputée pour ses vieilles villes côtières, telles que Split.

croissant de personnes a pu tirer parti de ces avantages au fur et à mesure de l'expansion de l'UE.

L'Union européenne est d'abord et avant tout une communauté de valeurs, une famille de pays européens démocratiques déterminés à œuvrer ensemble en faveur de la paix et de la liberté, de la prospérité et de la justice sociale. Ces valeurs, nous les défendons. Nous nous efforçons d'approfondir la solidarité entre les peuples d'Europe tout en respectant et en préservant notre diversité.

L'élargissement est une source de croissance

D'un point de vue économique, l'élargissement a profité à l'ensemble des États membres de l'UE: il a supprimé les barrières commerciales en Europe et entraîné la création d'un marché intérieur plus vaste et plus prospère:

	2004 milliards d'euros	2013 milliards d'euros	
<i>PIB des 12 «nouveaux» pays ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007</i>	577	1 026	+ 77 %
<i>PIB des 15 «anciens» pays membres de l'UE avant 2004</i>	10 047	11 999	+ 19 %
<i>Volume des échanges entre les «anciens» et les «nouveaux» pays de l'UE</i>	162	300	+ 185 %
<i>Investissements directs détenus par les «anciens» pays de l'UE dans les «nouveaux» pays membres [*: 2012]</i>	173	564 (*)	+ 326 %

Élargissements successifs



Créée dans les années 50, la Communauté économique européenne, que l'on appelle aujourd'hui l'Union européenne, comprenait à l'origine six membres: la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En 1973, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni les rejoignent. La Grèce adhère en 1981, suivie en 1986 par l'Espagne et le Portugal. L'Autriche, la Finlande et la Suède adhèrent en 1995.

En 2004, l'UE connaît une vague d'élargissement sans précédent avec l'adhésion des pays suivants: République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovaquie. Trois ans plus tard, en 2007, la Bulgarie et la Roumanie font leur entrée dans l'UE.

Avec l'adhésion de la Croatie, le 1^{er} juillet 2013, l'Union européenne compte désormais 28 pays membres.

Comment se déroule le processus d'élargissement?

Dans les années 1950, les dirigeants de six pays se relevant à peine des ravages de la guerre ont jeté les bases de ce que nous appelons aujourd'hui l'Union européenne.

Il s'agissait d'une initiative sans précédent, de celles qui nécessitent courage et vision: des pays qui s'étaient opposés pendant des siècles s'accordaient pour agir ensemble sur des questions essentielles pour leur avenir commun.

Ils décidèrent également de transférer une partie de leur pouvoir vers un niveau que nous appelons aujourd'hui «Union européenne».

L'Union européenne est une réussite historique. Elle a apporté à ses citoyens la plus longue période de paix et un niveau de prospérité jamais atteint auparavant. Ce qui n'était au départ qu'une union à six réunit aujourd'hui 28 pays et représente un total de plus de 500 millions d'habitants. Les pères fondateurs avaient une vision de l'Europe fondée sur l'intégration, laissant la porte ouverte à d'autres pays européens démocratiques. Ces cinquante dernières années, l'UE s'est constamment employée à aider les pays ayant vocation à devenir membres en favorisant la croissance économique et la solidarité et en soutenant les forces démocratiques dans ceux qui sortaient de la dictature.

Qui peut adhérer à l'UE?

En vertu de l'article 49 du traité sur l'Union européenne, tout État européen qui respecte les valeurs démocratiques de l'UE et s'engage à les défendre peut demander à devenir membre de l'Union.

Un pays ne peut adhérer à l'UE que s'il remplit les critères et les conditions d'adhésion tels qu'ils ont été définis par les dirigeants de l'UE lors du sommet de Copenhague en 1993, et par plusieurs autres décisions ultérieures de l'UE.

Les «critères de Copenhague» sont les suivants:

- 1) **critères politiques:** des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, ainsi que le respect des minorités et leur protection;
- 2) **critères économiques:** une économie de marché viable et la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE;
- 3) **la capacité d'assumer les obligations découlant de l'adhésion**, et notamment de souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.

En outre, l'Union européenne doit être en mesure d'intégrer de nouveaux membres. Elle se réserve donc le droit de décider à quel moment elle sera prête à les accueillir.

Les pays des Balkans occidentaux candidats à l'adhésion doivent également s'investir dans la coopération régionale et le développement de bonnes relations avec les pays voisins («conditions du processus de stabilisation et d'association»).

Article 2 du traité sur l'Union européenne

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres [...].

Article 49 du traité sur l'Union européenne

Tout État européen qui respecte les valeurs visées à l'article 2 et s'engage à les promouvoir peut demander à devenir membre de l'Union.

Qui décide?

Les nouveaux membres sont admis par accord unanime des États membres de l'UE.

Lorsqu'un pays présente une demande d'adhésion à l'Union européenne, les gouvernements des États membres, représentés au sein du Conseil, décident dans un premier temps d'accepter ou non cette candidature. Les États membres décident ensuite, sur la base d'un avis de la Commission européenne, d'accorder le statut de candidat au pays et d'ouvrir les négociations d'adhésion. Parallèlement, les États membres fixent la date et les conditions

de l'ouverture et de la clôture des négociations d'adhésion avec le pays candidat dans chaque domaine politique, à la lumière des recommandations de la Commission.

Lorsque les négociations d'adhésion ont été achevées de manière satisfaisante, un traité d'adhésion est élaboré et signé par chaque État membre et par le pays candidat concerné. Le Parlement européen, dont les membres sont directement élus par les citoyens de l'Union, doit lui aussi donner son accord. Le traité doit ensuite être ratifié par l'ensemble des États membres et par le pays en voie d'adhésion, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives.

Où en sommes-nous?

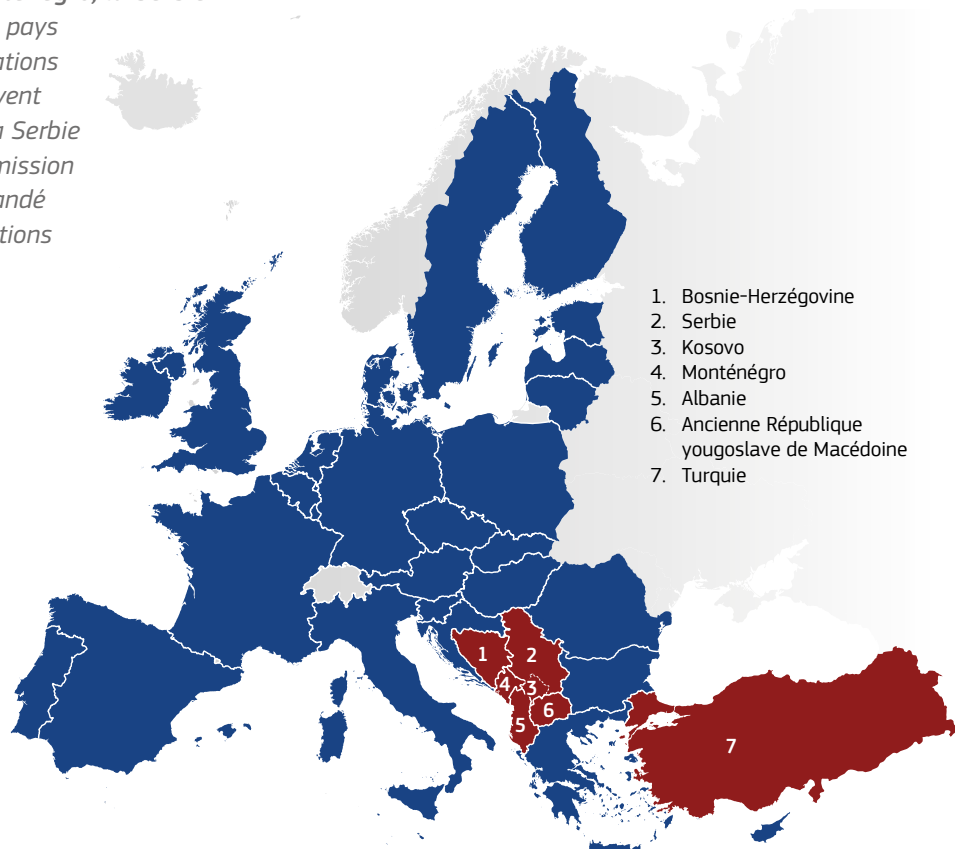
Le programme d'élargissement de l'Union européenne couvre les pays des Balkans occidentaux et la Turquie. Tous les États membres de l'UE ont confirmé que ces pays avaient une «perspective européenne». Cela signifie qu'ils pourraient adhérer à l'Union s'ils remplissent toutes les conditions nécessaires. Ils se trouvent à des stades différents du processus.

L'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie sont des pays candidats. Les négociations d'adhésion se poursuivent avec le Monténégro, la Serbie et la Turquie. La Commission a également recommandé l'ouverture de négociations

d'adhésion avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo sont des candidats potentiels.

L'Islande a présenté une demande d'adhésion à l'UE en 2009, mais les négociations ont été suspendues en 2013 à la demande du pays lui-même.



Les pays en chiffres

Pays candidats et candidats potentiels	Superficie (1 000 km ²)	Population (millions)	Produit intérieur brut par habitant [SPA (*)]
Albanie	27	2,9	7 800
Ancienne République yougoslave de Macédoine	25	2,1	10 000
Bosnie-Herzégovine	51	3,8	7 800
Kosovo (*)	11	1,8	
Monténégro	13	0,6	10 600
Serbie	77	7,1	9 500
Turquie	770	76,7	14 400
Les 28 pays de l'UE	4 290	508	25 700

Chiffres de 2014. Source: Eurostat.

(*) Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

(¹) Le produit intérieur brut correspond à la valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays au cours d'une année. Il est souvent utilisé pour exprimer la richesse. Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité représentant un volume identique de biens et services dans chaque pays, indépendamment des niveaux de prix.

Pour que l'élargissement procure le plus d'avantages possible tant à l'Union qu'aux futurs pays membres, le processus d'adhésion doit faire l'objet d'une gestion très attentive. Les pays candidats doivent démontrer qu'ils seront capables d'assumer pleinement leur rôle en tant qu'États membres. Ils doivent, pour cela, s'assurer un soutien populaire et se conformer aux normes politiques et techniques de l'Union européenne. À chaque étape du processus, de la candidature à l'adhésion, l'UE fixe les conditions à remplir.

Négociations d'adhésion

Les négociations d'adhésion portent sur la capacité du pays candidat à assumer les obligations découlant de l'adhésion. Elles mettent l'accent sur les conditions et le calendrier d'adoption, de mise en œuvre et d'application des quelque 100 000 pages de réglementation de l'UE par le pays candidat. Cette réglementation (également appelée «l'acquis») n'est pas négociable. Il s'agit essentiellement pour le pays candidat de convenir de la méthode et du moment opportuns pour adopter et mettre en œuvre efficacement les règles et procédures de l'UE.

Les négociations sont menées entre les États membres de l'UE et le pays candidat, selon un rythme principalement



L'Albanie produit 90 % de son électricité grâce à l'énergie hydraulique. Le nouveau projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Devoll, dans le sud du pays, permettra d'augmenter la production d'électricité de 17 % et d'approvisionner 300 000 ménages albanais en électricité.

déterminé par les progrès réalisés par le pays concerné pour satisfaire aux exigences. Les pays candidats ont, par conséquent, tout intérêt à mener les réformes requises avec rapidité et efficacité. Certaines de ces réformes requièrent des transformations majeures et parfois délicates des structures politiques et économiques nationales. Il importe donc que les gouvernements exposent de manière claire et convaincante les raisons de ces réformes à leurs citoyens. Le soutien de la société civile est indispensable dans ce contexte.

L'ouverture des négociations d'adhésion est décidée par le Conseil européen, sur recommandation de la Commission, une fois que le pays candidat satisfait de manière suffisante aux critères politiques de Copenhague et, éventuellement, à d'autres exigences.

«Screening»

Pour faciliter les négociations, l'ensemble du droit européen est divisé en «chapitres» correspondant à des domaines spécifiques. La première étape des négociations consiste en un examen analytique ou «**screening**». Il s'agit d'expliquer l'acquis au pays candidat et de recenser les domaines dans lesquels un ajustement de la législation, des institutions ou des pratiques du pays est nécessaire.

Avant l'ouverture du processus de négociation, la Commission établit pour chaque chapitre un «**rapport de screening**», qu'elle soumet au Conseil. La Commission recommande ensuite d'ouvrir les négociations sur un chapitre donné ou de subordonner l'ouverture



La population du Kosovo est la plus jeune d'Europe: l'âge moyen y est de 27 ans.

des négociations au respect de certaines conditions (ou **critères de référence**).

Lorsque les États membres estiment, sur la base d'une évaluation de la Commission, que ces critères sont satisfaits, le pays candidat soumet une **position de négociation**. Le Conseil adopte ensuite une position commune de l'UE reposant, une fois de plus, sur une proposition de la Commission, qui autorise l'ouverture des négociations sur le chapitre en question. La position commune de l'UE fixe également les conditions (critères de référence) pour la clôture du chapitre.

Lorsque les critères de clôture ont été satisfaits, les États membres adoptent une nouvelle position commune (toujours sur la base de propositions de la Commission) qui conclut que les négociations sur le chapitre concerné peuvent être

clôses, mais uniquement à titre provisoire. Les négociations d'adhésion reposent sur le principe selon lequel «il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout». Par conséquent, la clôture définitive des chapitres n'intervient qu'au terme de l'ensemble du processus de négociation.

Rapports et suivi

La Commission tient le Parlement européen et le Conseil informés des progrès accomplis par les pays candidats au travers de **documents stratégiques annuels** et de **rapports de suivi annuels par pays**. Elle s'assure également du respect des engagements auxquels le pays candidat a souscrit pendant les négociations.

Le suivi se poursuit jusqu'à l'adhésion. Il permet de donner aux pays candidats des conseils supplémentaires pour assumer les responsabilités liées à l'adhésion, et de garantir aux États membres que les nouveaux venus remplissent les conditions d'adhésion.

Le traité d'adhésion

Lorsque les négociations portant sur l'ensemble des chapitres sont achevées à la satisfaction des deux parties, les résultats sont intégrés dans un projet de traité d'adhésion. La Commission est alors consultée, et le Parlement européen doit marquer son accord. Le traité est ensuite signé et ratifié par le pays candidat et par tous les États membres.



Le lac Ohrid, situé à la frontière entre l'ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie, est le plus ancien d'Europe. Il abrite de très nombreuses espèces animales et végétales que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

Le festival du film de Sarajevo (en Bosnie-Herzégovine) est le plus grand festival du film d'Europe du sud-est et l'un des plus importants d'Europe.



© EU

De la signature du traité à l'adhésion proprement dite

Une fois le traité d'adhésion signé, le **pays en voie d'adhésion** bénéficie de certains privilèges provisoires. Il acquiert le «statut d'observateur actif» dans la plupart des agences et organes de l'Union, au sein desquels il jouit du droit de parole, mais non de vote. Il peut commenter les projets de propositions, de communications, de recommandations ou d'initiatives de l'UE. Au terme de la procédure de ratification, le traité d'adhésion entre en vigueur à la date prévue et le pays devient alors un État membre de l'Union européenne.

Aider les futurs membres à se préparer

Pour aider les pays à se préparer à leur future adhésion, l'UE a établi une stratégie de préadhésion dont les principaux éléments sont les accords d'association (accords de stabilisation et d'association pour les Balkans occidentaux), l'aide financière de l'UE et la participation à certains programmes européens.

Les accords d'association servent de cadre contractuel aux relations entre les pays visés par l'élargissement et l'UE. Les liens formels entre la Turquie et l'UE, par exemple, reposent sur un accord d'association signé en 1963 (l'accord d'Ankara) et étendu à une union douanière en 1995. Pour les pays des Balkans occidentaux, un processus spécifique, le processus de stabilisation et d'association (PSA), a été mis en place en 1999.

L'UE aide les pays concernés par l'élargissement à devenir des économies de marché compétitives. Dans ce contexte,

elle soutient leurs réformes économiques. Ces pays doivent mener d'importantes réformes pour assurer que la réglementation européenne est non seulement adoptée, mais aussi mise en œuvre correctement. Ils doivent parfois créer de nouveaux organes, par exemple une autorité de concurrence indépendante ou une agence des normes alimentaires, ou restructurer les institutions existantes: démilitariser les forces de police, renforcer les organes chargés de veiller à la protection de l'environnement ou renforcer l'autonomie du ministère public dans la lutte contre la corruption.

Ces réformes requièrent de lourds investissements financiers et techniques. L'UE prévoit donc un large éventail de programmes et de mécanismes destinés à apporter **une aide financière et une assistance technique** pour la mise en œuvre de ces réformes. Consciente des difficultés que peuvent entraîner ces changements pour les citoyens des pays concernés, l'Union européenne apporte également son appui à des stratégies visant à aider la population à mieux comprendre le processus d'adhésion, notamment au travers de dialogues avec la société civile (syndicats, associations de consommateurs et autres organisations non gouvernementales, etc.).

Un aspect important de l'assistance européenne concerne le renforcement de la «**capacité institutionnelle**». Il s'agit essentiellement de faire en sorte que le secteur public du pays qui souhaite adhérer sache concrètement comment travailler sur les questions européennes, et comment travailler de manière efficace et démocratique en général. L'UE aide à concevoir les structures ou la formation du personnel chargé de la mise en application de la réglementation européenne. Des conseils

sur la mise en œuvre de l'acquis sont souvent dispensés au moyen de programmes de «jumelage» — dans le cadre desquels des experts sont détachés des États membres de l'UE — ou d'ateliers de courte durée.

Préparer les pays candidats à l'adhésion, c'est aussi les aider à moderniser leurs infrastructures, notamment en construisant des installations d'élimination des déchets solides ou en améliorant les réseaux de transport au moyen de subventions de l'UE combinées à des prêts des institutions financières internationales.

Les pays de l'élargissement ont la possibilité de participer à certains programmes européens, notamment dans les domaines de la santé publique, de la recherche ou de l'éducation. Cette expérience leur apprend à gérer le type de fonds dont ils pourront bénéficier après leur adhésion, et leur permet de se familiariser avec les politiques et instruments de l'UE.

Soutien de l'Union européenne

Le soutien financier de l'UE aide les pays à renforcer leurs capacités en vue de l'adoption et de l'application des normes européennes. Entre 1991 et 2011, l'UE a affecté plus de 16 milliards d'euros à l'assistance aux Balkans occidentaux, soit une aide par habitant parmi les plus élevées du monde. Depuis 2007, les pays candidats et les candidats potentiels ont bénéficié d'aides et de fonds européens dans le cadre de l'**instrument d'aide de préadhésion (IAP)**.

L'UE et les autorités nationales des pays concernés décident des domaines dans lesquels investir les fonds.

Les projets soutenus par l'IAP visent à renforcer les institutions démocratiques et l'État de droit, à réformer l'administration publique, à soutenir les réformes économiques, à promouvoir le respect des droits de l'homme, ainsi que les droits des minorités et l'égalité entre les hommes et les femmes, à soutenir le développement de la société civile et à faire progresser la coopération régionale, ainsi qu'à contribuer au développement durable et à la lutte contre la pauvreté. Le financement au titre de l'IAP favorise donc le respect et la mise en œuvre des exigences fixées pour l'adhésion.

Le montant total de l'aide de préadhésion pour la période 2014-2020 devrait atteindre environ 11,7 milliards d'euros. Le montant des enveloppes spécifiques est fixé annuellement.

L'aide de préadhésion de l'UE en 2013, en millions d'euros

Albanie	95,3
Ancienne République yougoslave de Macédoine	113,2
Bosnie-Herzégovine	108,8
Croatie	93,5
Kosovo	71,4
Monténégro	34,5
Serbie	208,3
Turquie	902,9
Programme multibénéficiaire	177,2



Le canyon de la rivière Tara, dans le nord du Monténégro, est le plus long d'Europe.

Quels sont les avantages de l'élargissement?

L'UE apporte des avantages économiques et sociaux considérables, tant aux «anciens» qu'aux «nouveaux» États membres.

Les «nouveaux» États membres ont généralement vu leur croissance augmenter plus rapidement que les «anciens»: leur produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui représentait 40 % de celui des 15 «anciens» États membres en 1999, est ainsi passé à 60 % en 2012.

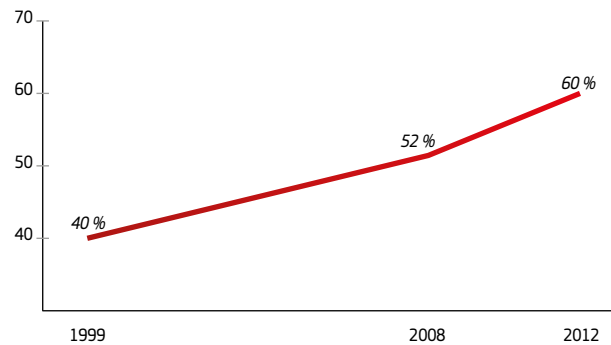
Pendant une longue période, la croissance économique des «nouveaux» États membres était d'environ 4 % par an. On estime que l'adhésion a entraîné une hausse de la croissance des «anciens» États membres d'environ 0,5 % par an, ces pays ayant bénéficié de l'accroissement des échanges avec les nouveaux pays membres et des investissements réalisés dans les entreprises de ces pays.

Même si la libre circulation des personnes est controversée dans certains pays, on estime que le PIB des «anciens» États membres a augmenté de près de 1 % à long terme en raison de la mobilité postélargissement. Les travailleurs mobiles de l'UE paient davantage d'impôts que ce qu'ils coûtent en prestations sociales. Rien ne permet de penser que le «tourisme social» soit répandu ou généralisé. L'UE n'harmonise pas les régimes nationaux de sécurité sociale ou d'aide sociale. Chaque État membre peut donc déterminer librement les prestations qu'il accorde, les personnes pouvant en bénéficier, ainsi que les conditions et la durée d'octroi de ces prestations.

Le processus d'élargissement ne procure pas seulement une prospérité accrue, il encourage aussi la stabilité, la sécurité et le respect de l'État de droit dans les pays qui adhèrent à l'Union européenne.

La politique d'élargissement a joué un rôle capital en transformant ces anciens pays communistes, devenus membres de l'UE à partir de 2004, en États dotés d'économies de marché viables et d'institutions politiques démocratiques. Ce processus est le résultat d'un engagement pris par l'UE à la fin de la guerre froide vis-à-vis des anciens pays communistes d'Europe centrale et orientale. Les conseils prodigués par la Commission européenne et par d'autres institutions, conjugués au savoir-faire institutionnel et juridique proposé par les États membres existants, ont permis à ces pays de connaître l'un des processus de modernisation les plus rapides de l'histoire.

LES «NOUVEAUX» PAYS DE L'UE RATTRAPENT LEUR RETARD



PIB par habitant dans les 12 «nouveaux» pays ayant adhéré à l'UE en 2004 et en 2007, exprimé en part du PIB par habitant dans les 15 «anciens» pays membres de l'UE avant 2004.

Libre circulation des personnes

La libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes est un principe fondamental de l'Union. Il signifie que tous les citoyens de l'UE ont le droit de travailler dans les autres pays membres. Ils peuvent vivre dans un autre pays de l'UE lorsqu'ils y exercent un emploi ou qu'ils disposent des ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins. En revanche, dans une récente affaire concernant une Roumaine qui s'était installée en Allemagne dans le seul but d'y demander des prestations sociales, la Cour de justice de l'Union européenne a clairement établi que la libre circulation des personnes n'inclutait pas le tourisme social, et a conclu que cette personne n'avait pas droit aux prestations allemandes («Elisabeta Dano contre Jobcenter Leipzig», novembre 2014).

Croissance biologique: de la Basse-Autriche à la République tchèque

Johannes Gutmann est le fondateur et directeur de Sonnentor, une entreprise autrichienne qui commercialise des plantes aromatiques, des thés et des épices biologiques. Cette société cultive et collecte les produits de plus de 150 agriculteurs biologiques, les conditionne et les vend sous un même logo. Sonnentor applique en outre une politique stricte en matière de développement régional durable et soutient les petites structures rurales traditionnelles implantées de longue date dans la région du Waldviertel, en Basse-Autriche.

Johannes Gutmann: «L'élargissement de l'UE en 2004 a constitué une étape importante de notre développement. Nous avons déjà une succursale en République tchèque depuis 1992 mais, avec l'ouverture des frontières, nos deux entreprises ont pu se développer beaucoup plus vite. Au cours des dix dernières années, le nombre d'employés est passé de 45 à 225 en Autriche, et de 20 à 85 en République tchèque.» Depuis 2004, Sonnentor peut exporter vers tous les nouveaux États membres de l'UE et également leur acheter de nombreux produits. M. Gutmann ajoute: «Au fil du temps, nos relations se sont vraiment développées, et l'élargissement a fortement contribué à renforcer l'entente, la confiance et l'appréciation mutuelles.»

Un nouvel environnement favorable à un fabricant letton

Normunds Bremers est le directeur de «Wenden Furniture», une entreprise établie à Jaunpiebalga, un petit village de Lettonie, et créée en 2005, peu après l'adhésion du pays à l'Union européenne. Wenden Furniture produit essentiellement des chaises en bois et a atteint une capacité de production de plus de 10 000 chaises par mois. L'entreprise met tout en œuvre pour se développer et élaborer une gamme de produits destinée à une clientèle variée dans différents pays.

Normunds Bremers: «L'adhésion à l'Union européenne a été très positive, non seulement pour moi, mais aussi pour l'entreprise. Nous exportons 98 % de nos produits, principalement vers d'autres pays européens. Maintenant que nous faisons partie de l'UE, nous avons moins de paperasserie, nous ne devons plus remplir autant de documents. Nous pouvons donc davantage nous concentrer sur notre travail. Cela signifie également que nos clients reçoivent nos produits beaucoup plus vite et facilement. Ainsi, nos partenaires commerciaux et nos investisseurs nous considèrent comme un partenaire fiable avec qui on peut travailler en toute sécurité. Parce que nous faisons partie de l'Union européenne, le développement de l'entreprise est durable. La Lettonie est certes un petit pays, mais en collaborant avec d'autres membres de l'UE, elle offre de nombreuses possibilités. L'UE garantit la stabilité et le développement.»



Regardez cette vidéo pour en savoir plus sur les personnes dont il est question dans ces pages.

Collaborer aujourd'hui pour une énergie plus propre demain

À l'université de Sabanci, en Turquie, les étudiants diplômés et les enseignants cherchent à mettre au point une méthode permettant une utilisation plus propre du charbon. Ils essaient de diminuer les niveaux d'anhydride sulfureux émis dans l'atmosphère en réduisant la teneur en soufre du charbon avant la combustion. Les chercheurs allient les techniques de l'ingénierie et la désulfuration microbienne pour améliorer la réduction de la teneur en soufre organique du charbon turc et bulgare. L'Académie bulgare des sciences a également participé aux premières phases des travaux. Cette désulfuration produit du charbon plus respectueux de l'environnement et moins cher que la désulfuration chimique et physique.

«Les travaux de recherche en sont toujours au stade d'essai en laboratoire. Des tests sont actuellement réalisés. L'étape suivante sera la phase pilote. L'équipe bulgare, dirigée par le professeur Stefan Marinov, a travaillé sur deux projets qui ont été intégrés à l'étude. Cette collaboration s'est révélée fructueuse et nous espérons que nous aurons encore un jour l'occasion de travailler avec eux», ont commenté le professeur Yuda Yurum de l'université de Sabanci et le Dr. Gizem Dinler Doğanay de l'université technique d'Istanbul.

Des avancées dans ce domaine pourraient aider l'UE à rendre sa consommation de charbon plus propre, alors même que ce combustible est à nouveau utilisé dans certains États membres.

L'idée lumineuse d'une start-up serbe

Établie à Belgrade, «Strawberry Energy» est une start-up qui a mis au point une innovation technologique unique et universelle: un minichargeur solaire portable appelé «Strawberry Tree Mini». Ce produit innovant, qui transforme l'énergie solaire en énergie électrique, peut être utilisé lors de déplacements pour recharger de petits appareils portables, tels que des téléphones portables, des appareils photo et des lecteurs mp3.

Strawberry Energy est l'une des nombreuses start-up soutenues par Innovation Serbia Project (financé par l'instrument d'aide de préadhésion de l'UE), qui vise à stimuler l'innovation en finançant des petites ou microentreprises, ainsi que des entreprises privées ou en phase de démarrage. L'équipe de jeunes entrepreneurs cherche maintenant à se développer dans l'UE.

«Nous sommes fermement convaincus que la mobilité totale des idées, des connaissances et des personnes est essentielle dans la pratique quotidienne. Cela peut nous donner de nouvelles idées et nous avons en outre énormément à offrir aux Européens», déclarent-ils. Le premier «Strawberry Tree» installé sur le sol européen sera situé en face du Parlement européen, à Bruxelles.



Une start-up serbe a mis au point un chargeur solaire portable.

D'une petite exploitation à un commerce en ligne grâce au soutien de l'UE

Lorsque la Pologne a adhéré à l'Union européenne, en 2004, nombreux étaient ceux qui craignaient que les exploitations agricoles familiales ne soient écrasées par la concurrence mondiale. Pourtant, elles sont toujours debout, et sans doute plus solides que jamais. Tomasz Obszański est à la tête d'une exploitation de 21 hectares située à Tarnogród, tout près de la frontière ukrainienne.

Tomasz retrace son parcours depuis l'adhésion de la Pologne. «En fait, je ne savais pas trop si cela allait vraiment changer quelque chose dans ma vie quotidienne», dit-il. «Mais après quelques mois, j'ai commencé à réaliser que l'adhésion de la Pologne était positive pour moi, surtout lorsque je me suis rendu compte que j'allais pouvoir bénéficier de fonds pour développer mes activités.»

Tomasz a su utiliser ces fonds de manière avisée pour transformer son exploitation en une entreprise florissante. Il a participé à un programme de l'UE qui lui a permis de créer une nouvelle entreprise qui cultive des céréales biologiques et produit des huiles biologiques de qualité supérieure.

«Grâce à ces fonds, j'ai pu acheter du matériel spécialisé et produire de l'huile organique répondant aux normes européennes en matière d'agriculture biologique», explique-t-il. «J'ai donc pu me développer et relever le défi d'une économie ouverte.» Les ventes ne cessent d'augmenter et Tomasz distribue désormais ses produits dans des foires, sur des marchés et dans des pharmacies de la région, ainsi que sur l'internet.



L'UE est le premier partenaire d'importation et d'exportation de la Turquie, tandis que ce pays est le 7^e marché d'importation et le 5^e marché d'exportation de l'UE.



*L'UE contribue à la lutte
contre la criminalité
dans les Balkans.*

Partenariat pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption

La criminalité organisée est un problème mondial: pour le résoudre, il faut une coopération internationale forte. Les pays des Balkans occidentaux ont besoin de structures et de connaissances appropriées pour mener des enquêtes et poursuivre, dans un contexte international, des groupes criminels aux multiples ramifications.

L'Union européenne soutient des projets dans le cadre desquels des procureurs sont détachés des États membres dans la région pour fournir un service de conseils continu à leurs homologues. «Les organisations criminelles internationales ont mis en place des procédures efficaces, bien organisées et adaptables, elles disposent de réseaux transfrontaliers importants et sont capables de transmettre des informations très rapidement. Nous avons toujours un temps de retard sur elles, mais nous pouvons réduire au minimum cet écart grâce à des réseaux efficaces et puissants», explique un représentant du service autrichien des renseignements en matière criminelle.

Ce projet a eu des effets positifs dans toute la région des Balkans occidentaux lors de l'opération Šetač («le Promeneur»), menée en avril 2013 par les forces spéciales de police de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie. L'opération a durement frappé les structures d'un groupe mafieux installé dans ces pays et permis d'arrêter des dizaines de suspects et de saisir une grande quantité d'armes et d'explosifs.

Ce projet sera non seulement bénéfique pour les procureurs des pays des Balkans occidentaux, mais il protégera également, à terme, les citoyens victimes de la criminalité organisée, partout dans le monde.

Perspectives

Les élargissements successifs ont joué un rôle essentiel dans la défense de la démocratie et la stabilisation du continent européen, comme l'ont souligné les membres du comité qui a décerné le prix Nobel de la paix 2012 à l'Union européenne. Aujourd'hui, la politique d'élargissement continue d'avoir un effet stabilisateur dans la région des Balkans occidentaux, et elle constitue un point d'ancrage pour les réformes démocratiques en Turquie. Cette transformation politique entraîne des changements réels sur le terrain. L'adhésion de la Croatie en est le meilleur exemple: encore déchiré par des conflits il y a vingt ans, ce pays est aujourd'hui une démocratie stable, en mesure d'assumer les obligations découlant de l'adhésion à l'UE et de se conformer aux normes de cette dernière.

Il va de soi que l'adhésion à l'Union européenne n'est pas automatique: le processus repose sur des conditions strictes, chaque étape étant franchie sur la base de réels progrès sur le terrain et d'une décision prise par l'ensemble des intervenants. Ce processus vise à garantir la pleine préparation d'un pays candidat avant son adhésion proprement dite. Les réformes liées à l'adhésion ne se limitent pas à aligner la législation nationale sur les normes de l'UE. Le respect de l'État de droit, des principes démocratiques et des droits de l'homme demeure l'élément essentiel du processus d'élargissement.



La Serbie est désormais l'un des principaux pays d'investissement en Europe centrale et orientale. Près de 90 % des investissements étrangers en Serbie sont réalisés par des entreprises européennes.

Pour en savoir plus

- ▶ **Site web de la Commission européenne sur l'élargissement:** <http://ec.europa.eu/enlargement/>
- ▶ **Des questions sur l'Union européenne? Europe Direct peut vous aider:** 00 800 6 7 8 9 10 11
<http://europedirect.europa.eu>

